

Service du renseignement de sécurité

Je préviens les ministériels et le solliciteur général (M. Kaplan) en particulier qu'ils ne devraient pas avoir le moindre doute sur le sérieux avec lequel nous considérons le projet de loi. Si, nous nous voyons forcés par la majorité libérale de mettre fin au débat à la Chambre, les ministériels verront que les choses ne vont pas nécessairement s'en arrêter là. Nous n'allons pas nous laisser bousculer. Peu m'importe que le solliciteur général songe à ses collègues qui font actuellement campagne pour la direction de son parti, je voudrais entendre tous les candidats nous dire ce qu'ils pensent de ce genre de tactique. Croient-ils que le parti libéral, fort de sa majorité, devrait nous imposer, par une procédure qui ressemble drôlement à la motion de clôture, un service du renseignement de sécurité qui aurait de graves lacunes? J'ai déjà rappelé au solliciteur général que ce n'était pas le travail qui manquait pour améliorer ce projet de loi.

Je ne cherche pas à faire de l'obstruction pour le principe. Je voudrais qu'on trouve un terrain d'entente pour que le comité puisse examiner cette question logiquement et intégralement. Le solliciteur général le sait bien. Je lui ai demandé, à plusieurs reprises, d'établir un comité spécial pour que le comité permanent de la justice et des questions juridiques n'ait pas à supporter l'odieux d'une étude incomplète car il est déjà surchargé. J'ai demandé qu'on permette à un tel comité, dans des limites raisonnables, de se rendre un peu partout dans le pays.

Je voudrais dire à la Chambre pourquoi j'attache tellement d'importance à la possibilité pour le comité de se déplacer. Je viens d'une région du pays très éloignée d'Ottawa. Mes électeurs se préoccupent des questions nationales, mais pour participer au débat politique à Ottawa, ils doivent parcourir quelque 2,000 milles, très souvent à leurs frais. D'aucuns prétendent perdre tout respect pour nos institutions parlementaires. Il n'est pas surprenant que les habitants de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui doivent dépenser beaucoup pour venir présenter leurs instances en personne, aient le sentiment que les institutions parlementaires n'assument pas vraiment leur rôle à fond. Il serait très utile de permettre à des comités de se rendre à Saskatoon, Regina, Vancouver, Halifax, Saint-Jean ou ailleurs pour rencontrer des gens sérieux qui désirent participer à des débats nationaux et présenter leurs instances. Si le solliciteur général pense qu'il devrait confiner le comité à Ottawa, accélérer les choses le plus possible et passer outre aux objections de l'opposition grâce à sa majorité au sein du comité, comme c'est le cas à la Chambre des Communes, je tiens à lui dire qu'il se rend là un mauvais service.

Je croyais que nous avions l'occasion de prendre des dispositions sensées pour l'étude en comité de toute la question. J'ai cru le solliciteur général lorsqu'il a dit, ici même, qu'il était prêt à écouter les suggestions de l'opposition. Or que s'est-il passé lorsque l'opposition a présenté une proposition au sujet de l'étude de cette question en comité? Le gouvernement a imposé la clôture.

M. Kaplan: Ce n'est pas la clôture.

M. Hnatyshyn: Je vois venir le solliciteur général. Il sait fort bien ce que signifie cette motion demandant que l'on passe maintenant au vote sur la deuxième lecture. Le gouvernement

est majoritaire et aucun autre amendement ne peut être présenté. Il sait fort bien que notre gouvernement insensible ayant la majorité, il pourra faire adopter envers et contre tous ce projet de loi qui touche les libertés civiles des Canadiens.

Nous avons beaucoup entendu parler du premier ministre (M. Trudeau) qui prend maintenant sa retraite et de la Charte des droits et libertés, qui sera son plus grand titre de gloire. J'invite la Chambre à se demander quel genre de gouvernement utilise sa majorité pour appliquer la clôture au débat sur une question ayant des répercussions aussi graves sur les libertés des Canadiens.

M. Deans: Un gouvernement majoritaire.

M. Hnatyshyn: En effet. Il s'agit d'un gouvernement en mesure d'exercer de temps à autre—et dans des cas comme celui-ci en particulier—des pouvoirs énormes lui permettant de faire adopter envers et contre tous un projet de loi à la Chambre. J'avise ici le solliciteur général que je ne conviendrais pas de la bonne foi du gouvernement à cet égard. Les Canadiens s'inquiètent à juste titre de la bonne foi du gouvernement à l'égard de ce projet de loi et de la sincérité de ses intentions pour ce qui est d'accepter des modifications justifiées au projet de loi, d'accepter des propositions d'amélioration, qu'elles proviennent de l'opposition ou d'importants groupes de pression du pays.

• (1440)

C'est la deuxième fois que je prends la parole au sujet de ce projet de loi, ce que je n'aurais pas cru devoir faire. Je le fais parce que je suis extrêmement déçu. Je ne crois pas que nous ayons été déraisonnables. Tous les députés de mon parti qui ont participé à ce débat ont présenté un point de vue intelligent et valable. Je ne crois pas qu'on puisse nous accuser d'avoir fait de l'obstruction ni d'avoir tenté de simplement tirer le temps. Et comment veut-on nous remercier pour notre attitude à l'égard de ce projet de loi? On veut imposer—je suis au regret de le dire—une motion qui équivaut à la clôture. Les Canadiens s'en souviendront dans leur appréciation du présent gouvernement aux prochaines élections.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-9 vendredi dernier. Je me félicitais de pouvoir intervenir à ce moment-là. Je pensais avoir fait quelques observations intéressantes au sujet des principes contenus dans la mesure. J'aurais été tout à fait satisfait de rester assis tranquille et de laisser le débat se poursuivre de la façon normale. Mais nous nous trouvons maintenant devant une motion gouvernementale qui équivaut ni plus ni moins à une motion de clôture. Je me sens donc obligé de prendre la parole une deuxième fois pour dire à quel point le gouvernement a tort d'essayer de limiter la durée du débat.

Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), dans sa piètre intervention de cet après-midi, a continué à parler des principes contenus dans le projet de loi C-9 et a dit que nous ne devrions rien modifier à la mesure et qu'il était tout à fait acceptable que ces activités illégales se poursuivent sous le couvert du service de sécurité aussi longtemps que nous ne le savons pas. J'ai trouvé ce point de vue plutôt étrange de la part d'un député du NPD. Je ne le comprends pas du tout.